



Réf. Farde e-Assemblées : 1077152

N° PV : 59

Réf. Tutelle : 07/09/2009/A/059

N° OJ : 49

Arrêté - Conseil du 07/09/2009**Présents - Zijn aanwezig :**

M. dhr. THIELEMANS, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter; Mme mevr. HARICHE, M. dhr. CLOSE, M. dhr. OURIAGHLI, M. dhr. CEUX, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. EL KTIBI, M. dhr. MAMPAKA, M. dhr. DE HERTOOG, M. dhr. FASSI-FIHRI, Echevins; Schepenen; Mme mevr. LEMESRE, M. dhr. MAYEUR, M. dhr. ROMDHANI, M. dhr. HEIRBAUT, M. dhr. NIMEGEERS, M. dhr. BOUKANTAR, M. dhr. EL HAMMOUDI, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, Mme mevr. ABID, Mme mevr. MATHIAS, M. dhr. DE LILLE, M. dhr. VAN DER LINDEN, M. dhr. OBERWOITS, M. dhr. BARNSTIJN, M. dhr. PETERS, Mme mevr. MILQUET, Mme mevr. NAGY PATINO, M. dhr. TEMIZ, Mme mevr. MUTYEBELE, M. dhr. VANACKERE, Mme mevr. KIMBONDJA KALENGI, Mme mevr. MEJBAR, Mme mevr. ATTALBI, M. dhr. AMRANI, Mme mevr. OLDENHOVE de GUERTECHIN, Mme mevr. FISZMAN, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. RAZZOUK, Mme mevr. LEMAITRE, M. dhr. ERENS, M. dhr. KNOCKAERT, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

**Objet:** Vélo-city 2009 : Charte de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Considérant que lors de la rencontre du 15 mai 2009 plusieurs maires de villes de l'UE dont la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que des membres de la Commission européenne et du Comité Economique et Social européen ont procédé à la signature de la Charte de Bruxelles, par laquelle ils s'engagent à investir dans la politique cyclable à travers la planification d'infrastructures et la promotion de l'utilisation du Vélo;

Considérant que les communes bruxelloises disposent de nombreux leviers pour développer la pratique du vélo dans la Région de Bruxelles-Capitale et que la Ville de Bruxelles mène depuis de nombreuses années une politique favorable à l'utilisation du vélo (infrastructures, commission vélo, éducation vélo....) ;

Considérant que cette question a été débattue en Commission Vélo le 12 juin 2009 et qu'un large consensus s'est dégagé en faveur de la signature de cette charte ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,,

Arrête :

Article 1er : La Charte jointe à l'arrêté par laquelle la Ville s'engage à atteindre une participation d'au moins 15% du vélo dans le partage modal en matière de déplacement à l'horizon 2020 est adoptée.

Ainsi délibéré en séance du 07/09/2009

Le Secrétaire de la Ville,  
De Stadssecretaris,  
Luc Symoens (s)Le Bourgmestre-Président,  
De Burgemeester-Voorzitter,  
Freddy Thielemans (s)

Annexes:

[Charte FR](#)